

1. Accès et usage

La bibliothèque est un lieu dédié à la lecture et au calme.
Les élèves y accèdent accompagnés du parent responsable.
Un chèque de 20€ de caution est demandé à l'inscription.

2. Comportement attendu

Les élèves s'engagent à :

- adopter une attitude calme et respectueuse ;
- parler à voix basse ;
- prendre soin du lieu, du mobilier et du matériel ;
- respecter la lecture des autres.

Le parent responsable se réserve la possibilité de réguler l'accueil des élèves afin de garantir un climat calme et serein.

3. Utilisation des livres

- Les livres doivent être manipulés avec soin (mains propres, pages non pliées, aucun dessin ni annotation).
- Après consultation, les ouvrages sont rangés à leur place ou déposés à l'endroit indiqué par le parent responsable.

4. Emprunt des ouvrages

- La bibliothèque est ouverte tous les lundis de 12h30 à 13h30.
- Chaque élève des classes primaires peut emprunter 1 livre pour une durée de 15 jours.
- Tout livre à rendre est déposé dans la barquette de la classe ou au parent responsable avant le panier-repas.
- L'élève est responsable du livre emprunté pendant toute la durée du prêt.
- Tout livre doit être rendu par l'emprunteur dans les délais fixés.

5. Dégradations et pertes

- En cas de détérioration ou de perte, un remplacement du livre pourra être demandé à la famille.

6. Respect des règles

- Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une restriction temporaire ou une suspension du droit d'accès à la bibliothèque.



Moi _____

- Je m'inscris à la bibliothèque de l'école Sainte-Julitte.
- Je donne mon chèque de 20€ de caution.
- Je m'engage à respecter ce règlement.

Elève	Mère	Père